

Sommaire des produits d'assurance-vie individuelle sans valeur de rachat

Nom du produit	Âges à l'établissement	Minimums à l'établissement	Échéance/Expiration	Prestation de décès	Transformable jusqu'à	Période de paiement des primes	Types de protection	Prestation de survivant	Option d'échange	Tarifification privilégiée
Assurance-vie temporaire										
Assurance temporaire <i>Simplicité privilégiée</i> – Temporaire 10 ans	Non-fumeur : 18 - 75 ans Fumeur : 15 - 75 ans	100 000 \$	85 ans	Uniforme	<ul style="list-style-type: none"> ■ 70 ans ou deux ans après l'établissement pour 69 ans et plus ■ Temporaire 20 ans : avant le 7^e anniversaire de la police, ou jusqu'à 65 ans, selon la première éventualité 	Primes payables jusqu'à 85 ans	<ul style="list-style-type: none"> ■ Police sur une tête ■ Police conjointe payable au premier décès 	Oui	Oui	Oui
Assurance temporaire <i>Simplicité privilégiée</i> – Temporaire 20 ans	Non-fumeur : 18 - 65 ans Fumeur : 15 - 65 ans	100 000 \$	85 ans	Uniforme	70 ans	Primes payables jusqu'à 85 ans	<ul style="list-style-type: none"> ■ Police sur une tête ■ Police conjointe payable au premier décès 	Oui	Oui	Oui

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les produits, consultez le *Guide de référence du conseiller sur l'assurance-vie temporaire SimPLICITÉ PRIVILÉGIÉE*.

Sommaire des produits d'assurance-vie individuelle avec valeur de rachat

Nom du produit	Âges à l'établissement	Minimums à l'établissement	Tranches de primes	Période de paiement des primes	Types de protection	Valeur de rachat garantie	Options de participation	Prestation de survivant	Option d'échange
Assurance-vie avec participation									
Le Réalisateur – Patrimoine	Police sur une tête : Primes payables jusqu'à 100 ans : 0 - 85 ans Max 20 : 0 - 80 ans Polices conjointes payables au premier décès ou au dernier décès : Primes payables jusqu'à 100 ans : 18 - 85 ans Max 20 : 18 - 80 ans	Police sur une tête : 25 000 \$ Police conjointe : 50 000 \$	Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ et +	<ul style="list-style-type: none"> ■ Primes payables jusqu'à l'âge de 100 ans ■ Primes payables pendant 20 ans maximum ■ Prime garantie à l'égard du capital assuré de base 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Police sur une tête ■ Police conjointe payable au premier décès ■ Police conjointe payable au dernier décès - Primes payables jusqu'au premier ou au dernier décès 	Disponible à compter de la première année d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bonifications d'assurance libérée (BAL) ■ Majoration de la protection ■ Versement en espèces 	Oui	Non
Le Réalisateur – Succession	Police sur une tête : Primes payables jusqu'à 100 ans : 0 - 85 ans Max 20 : 0 - 80 ans Polices conjointes payables au premier décès ou au dernier décès : Primes payables jusqu'à 100 ans : 18 - 85 ans Max 20 : 18 - 80 ans	Police sur une tête : 25 000 \$ Police conjointe : 50 000 \$	Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ et +	<ul style="list-style-type: none"> ■ Primes payables jusqu'à l'âge de 100 ans ■ Primes payables pendant 20 ans maximum ■ Prime garantie à l'égard du capital assuré de base 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Police sur une tête ■ Police conjointe payable au premier décès ■ Police conjointe payable au dernier décès - Primes payables jusqu'au premier ou au dernier décès 	Disponible à compter de la sixième année d'assurance	<ul style="list-style-type: none"> ■ BAL ■ Majoration de la protection ■ Versement en espèces 	Oui	Non

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les produits, consultez le *Guide de référence du conseiller en assurance-vie avec participation*.

Sommaire des produits d'assurance-vie individuelle avec valeur de rachat (suite)

Nom du produit	Âges à l'établissement	Minimums à l'établissement	Tranches de primes	Frais liés au coût de l'assurance (CDA)	Valeur de rachat garantie	Options relatives à la prestation de décès	Prestation de survivant	Option d'échange	Frais de rachat (pourcentage de la prime cible)
Assurance Vie universelle									
CDA croissant annuellement payable jusqu'à 85 ans	Police sur une tête : 0 - 65 ans Police conjointe payable au premier décès : Minimum : 18 ans pour la personne assurée la plus jeune Maximum : âge équivalent de 65 ans Police conjointe payable au dernier décès : Minimum : 18 ans pour la personne assurée la plus jeune Maximum : âge équivalent de 65 ans	Police sur une tête : 25 000 \$ Police conjointe : 50 000 \$	Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 499 999 \$ Tranche 4 : 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 5 : 1 000 000 \$ et +	Frais payables jusqu'à l'âge de 85 ans	Non	■ Protection plus ■ Uniforme	Oui	Oui	1 ^{re} année : 125 2 ^e année : 200 3 ^e année : 300 4 ^e année : 400 5 ^e année : 400 6 ^e année : 400 7 ^e année : 200 8 ^e année : 100 9 ^e année : 50
CDA uniforme	Police sur une tête : 18 - 85 ans Police conjointe payable au premier décès : Minimum : 18 ans pour la personne assurée la plus jeune Maximum : âge équivalent de 85 ans Police conjointe payable au dernier décès : Minimum : 18 ans pour la personne assurée la plus jeune Maximum : âge équivalent de 85 ans et 85 ans pour la personne assurée la plus âgée	Police sur une tête : 25 000 \$ Police conjointe : 50 000 \$	Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 499 999 \$ Tranche 4 : 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 5 : 1 000 000 \$ et +	Frais payables jusqu'à l'âge de 100 ans	Non	■ Protection plus	Oui	Oui	1 ^{re} année : 125 2 ^e année : 200 3 ^e année : 300 4 ^e année : 400 5 ^e année : 400 6 ^e année : 400 7 ^e année : 200 8 ^e année : 100 9 ^e année : 50
CDA à période déterminée de versement	Police sur une tête : 10 ans : 0 - 85 ans 15 ans : 0 - 85 ans 20 ans : 0 - 80 ans Police conjointe payable au premier décès : 10 ans et 15 ans : Minimum : 18 ans pour la personne assurée la plus jeune Maximum : âge équivalent de 85 ans Police conjointe payable au premier décès : 20 ans : Minimum : 18 ans pour la personne assurée la plus jeune Maximum : âge équivalent de 80 ans Police conjointe payable au dernier décès : 10 ans et 15 ans : Minimum : 18 ans pour la personne assurée la plus jeune Maximum : âge équivalent de 85 ans et 85 ans pour la personne assurée la plus âgée Police conjointe payable au dernier décès : 20 ans : Minimum : 18 ans pour la personne assurée la plus jeune Maximum : âge équivalent de 80 ans et 85 ans pour la personne assurée la plus âgée	Police sur une tête : 25 000 \$ Police conjointe : 50 000 \$	Tranche 1 : 25 000 \$ à 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ à 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ à 499 999 \$ Tranche 4 : 500 000 \$ à 999 999 \$ Tranche 5 : 1 000 000 \$ et +	10 ans : frais payables pendant 120 mois 15 ans : frais payables pendant 180 mois 20 ans : frais payables pendant 240 mois	Disponible à compter du cinquième anniversaire de la protection (début de la sixième année)	■ Protection plus	Oui	Oui	Non

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits d'assurance-vie individuelle de la Canada-Vie, communiquez avec votre centre de marketing régional ou visitez le RéseauRep.

Centres de marketing régionaux de la Canada-Vie

Les experts-conseils en marketing de la Canada-Vie sont à votre disposition. Ils vous fourniront du matériel de marketing, des conseils professionnels et des consultations sur vos affaires pour vous aider à l'égard du marketing et des ventes.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur nos produits d'assurance-vie, visitez notre site Web à l'adresse www.canada-vie.com ou communiquez avec votre AGD, votre bureau local ou le centre de marketing régional de la Canada-Vie le plus près de chez vous :

Colombie-Britannique.....1 800 663-0413
Prairies.....1 888 578-8083

Ontario.....1 877 594-1100
Région de l'Est.....1 800 361-0860

Ensemble, on va plus loin^{MC}